

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de DENNEY
Du 4 septembre 2020 à 20h30

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10

Vu l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la séance s'est déroulée dans la salle des fêtes de DENNEY située 76 Grande Rue.

L'an deux mille vingt, le 4 du mois de septembre à 20 heures 30 minute, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de DENNEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Jean-Paul MORGEN, Maire.

M. Vautherot Thierry a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mrs et Mmes : MORGEN Jean-Paul, FERNANDEZ Dorothee, VAUTHEROT Thierry, GASPARI Christelle, EHRET Christophe, LUGAN Ludovic, MAGAGNA Livio, MEY Béatrice, PERIAT Fabrice, GOCTU Aysun.

Absents excusés :

Mme SCHERRER Samantha ayant donné procuration à Mme FERNANDEZ Dorothee
M. FRANÇOIS Eric ayant donné procuration à M. MORGEN Jean-Paul
M. BOUT Jean-Pierre, Mme VUILLAUMIE Elisabeth, M. CHATILLON Ludovic

Ordre du jour :

- 1 - Approbation PV séance du 21 juillet 2020
- 2 - Demande de subvention au titre des Amendes de Police
- 3 - Convention avec le Département pour un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement
- 4 - Composition de la commission d'appel d'offres
- 5 - Dissolution du CCAS
- 6 - Plantation de fruitiers sauvages en forêt
- 7 - Questions diverses

1. Approbation PV conseil du 21 juillet 2020

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020 tel qu'il a été présenté.

2. Demande de subvention au titre des Amendes de Police

Monsieur le Maire expose : Rue de la Baroche, il serait nécessaire de stabiliser les bas-côtés de la chaussée en posant des bordures le long de la RD46 sur environ 110 mètres, au niveau des habitations situées entre les numéros 10 et 18. Afin d'améliorer la sécurité sur cette même portion de route, Il est possible de réaliser une dizaine de places de stationnement, pour éviter les stationnements dangereux. Pour réaliser ces travaux, il propose de solliciter une aide financière au titre des amendes de police.

Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte l'opération qui s'élève à 29 647,38 € TTC soit 24 706,15 € HT
- Sollicite une aide financière au titre des Amendes de Police à hauteur de 30% soit 7 411.85 € ht
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous, prévu sur l'exercice 2020

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant HT	Détail	Montant HT €	Taux
- Pose de bordures le long de la chaussée rue de la Baroche	24 706,15 €	- Amendes de Police	7 411,85 €	30 %
- Réalisation de 8 places de stationnement		- Département : plan de relance	12 353,07 €	50 %
		- Autofinancement	4 941,23 €	20 %
TOTAL	24 706,15 €		24 706,15 €	100 %

- Autorise le Maire à signer les documents s'y rattachant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir et de poser des panneaux de signalisation sur différents axes routiers.

Il rappelle que ces achats peuvent être financés à hauteur de 40 % du montant ht au titre des amendes de police.

Il présente un devis de 2 455.46 € HT.

Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte l'opération qui s'élève à 2 946.55 € TTC soit 2 455.46 € HT
- Sollicite une aide financière au titre des Amendes de Police à hauteur de 40% soit 982,18 € ht
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous, prévu sur l'exercice 2020

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant HT	Détail	Montant HT €	Taux
- panneaux de signalisation routière : stop, stationnement interdit, signalisation de l'école, signalisation du parking carrefour mairie, rétrécissement de la chaussée.	2 455.46 €	- Amendes de Police	982,18 €	40 %
		- Autofinancement (fonds propres)	1 473,28 €	60 %
TOTAL	2 455.46 €		2 455,46 €	100 %

- Autorise le Maire à signer les documents s'y rattachant.

3. Convention avec le Département pour un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement

Le Département souhaite reconduire le groupement de commandes concernant la fourniture de sel de déneigement pour la campagne hivernale 2020/2021. Les représentants des communes déjà adhérentes à ce groupement de commandes doivent signaler au Département s'ils souhaitent se retirer du groupement ou non.

La commune de DENNEY est déjà membre de ce groupement depuis 2016.

La convention prendra effet au 1^{er} novembre 2020 et pourra faire l'objet, à trois reprises, d'une proposition de reconduction d'un an par le coordonnateur du groupement.

Le Conseil municipal, souhaitant bénéficier des tarifs avantageux liés aux accords-cadres,
A l'unanimité,

DECIDE de maintenir l'adhésion de la commune de DENNEY au sein du groupement de commandes, pour la fourniture de sel de déneigement, concernant la campagne hivernale 2020-2021,
AUTORISE le Maire à signer la convention

4. Composition de la commission d'appel d'offres

- Vu le courrier de la préfecture en date du 7 Août 2020, demandant de retirer de la délibération en date du 23 mai 2020, la composition de la commission d'appel d'offres non conforme aux dispositions réglementaires.

Concernant la composition de la commission d'appel d'offres, M. le Maire informe le conseil qu'il faut nommer trois titulaires et trois suppléants. Ceux-ci sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Élit les membres de la commission d'appel d'offres :**

Le Président nommé d'office : le Maire M. MORGEN Jean-Paul,

Les trois candidats titulaires ont chacun obtenu 12 voix au premier tour : Mme FERNANDEZ Dorothée, M. BOUT Jean-Pierre, M. VAUTHEROT Thierry,

Les trois candidates suppléantes ont chacune obtenu 12 voix au premier tour : Mme GASPARI Christelle, Mme MEY Béatrice, M. Mme GOCTU Aysun.

5. Dissolution du CCAS

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus.

Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la Commune compte moins de 1500 habitants,

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité,
DECIDE de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2020 et de transférer le budget du CCAS sur celui de la Commune.

6. Plantation de fruitiers sauvages en forêt

Monsieur le Maire expose : la fédération départementale des chasseurs du Territoire de Belfort FDC 90, dans le cadre de son schéma départemental de gestion cynégétique approuvé par arrêté préfectoral, souhaite à nouveau implanter au minimum 20 arbres fruitiers sauvages en forêt dans chaque commune. Le seul engagement du propriétaire étant de signer une convention de non arrachage ou destruction des plants durant 20 ans.

Les objectifs sont simples mais importants :

- Améliorer et diversifier la biodiversité végétale et animale,
- Améliorer la capacité d'accueil du milieu pour l'ensemble de la faune sauvage dont les abeilles,
- Apporter une nourriture riche et variée pour la faune et ainsi limiter les déplacements notamment des sangliers qui commettent des dégâts aux cultures agricoles,
- Apporter des sites de nidifications pour les oiseaux dont l'habitat est lié à ce type d'arbre.

Ces arbres ne peuvent être plantés qu'avec l'autorisation du propriétaire.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil à l'unanimité,
Autorise la FDC 90 à planter des arbres fruitiers sauvages en forêt communale de Denney.

7. Questions et informations diverses

- Demande d'utilisation de deux sites sur la commune à des fins d'élevage apicole,
Réponse négative de la part des élus.

- Achat de 2 défibrillateurs : un pour le CLA et un pour la mairie, projet à préciser en fonction des devis.
- Travaux rue de la Baroche : début d'exécution le 7 septembre prochain.
- Problème des animaux errants sur le territoire de la commune : chats, pigeons, renards et sangliers, dégâts constatés chez les particuliers.
- Projet de diffuser une information notamment sur les chats.
- Situation comptable au 3 septembre 2020 :

Fonctionnement

Dépenses : Budgétisé 459 232 €
 Réalisé 233 765 €
 Recettes : Budgétisé 459 232 €
 Réalisé 216 137 €

Investissement

Dépenses : Budgétisé 509 743 €
 Réalisé 71 043 €
 Recettes : Budgétisé 509 743 €
 Réalisé 358 526 €

Il serait possible de réaliser une projection budgétaire en fin d'année en prenant en compte :

- La situation au 03/09/2020
- L'extrapolation (dépenses/recettes) sur la période de septembre-décembre 2020.

La séance est levée à 22H30.